

Règlement de participation au tremplin du festival

Jalles House Rock 10 / Scènes Croisées

Le tremplin du festival Jalles House Rock

1. Le festival Jalles House Rock est un festival de musique organisé conjointement par l'association l'Estran (Saint-Médard-en-Jalles) et la Mairie de Saint-Médard-en-Jalles. Sa 10ème édition se déroulera le vendredi 7 et le samedi 8 juillet 2017 à St-Médard-en-Jalles, quartier de Gajac.
2. Le tremplin rock, organisé dans le cadre de ce festival, est destiné à ouvrir la scène à des groupes de jeunes amateurs girondins dont l'esthétique musicale entre dans la catégorie "rock" et ses déclinaisons. Il s'inscrit dans le dispositif des Tremplins Scènes croisées.
3. Le tremplin se déroulera le vendredi 31 mars 2017, à l'Estran.

Les conditions de candidature

4. Le tremplin « Jalles House Rock » est un tremplin ouvert à des groupes de musique dont la **moyenne** d'âge ne doit pas excéder 25 ans révolus et résidant en Gironde.
5. Les membres des groupes souhaitant participer ne doivent pas bénéficier du statut d'intermittent du spectacle au titre de musicien.
6. Ils ne devront présenter que des compositions originales.

Les inscriptions

7. Les groupes souhaitant participer au tremplin devront faire parvenir aux organisateurs leurs dossiers de candidature le mardi 31 janvier au plus tard. Les dossiers pourront être déposés par mail (jalles.house.rock@gmail.com) ou par courrier postal (Association l'Estran – Domaine de Caupian, 209 rue Georges Clémenceau - 33160 Saint-Médard-en-Jalles).
8. Pour chaque dossier de candidature chaque groupe devra fournir :
 - le questionnaire d'inscription dûment rempli,
 - une démo comportant 3 titres (support Cd ou numérique, lien Soundcloud, Myspace ou autre accepté). Si le groupe présente plus de trois titres, il devra spécifier quels sont les titres qu'il désire mettre en avant,
 - les documents justifiant de l'âge et du lieu de résidence de chaque membre du groupe.
9. Les participants acceptent que leur nom et leur photo soient utilisés dans le cadre de la promotion du festival Jalles House Rock.

La sélection

10. Une sélection de quatre groupes sera faite par le jury parmi l'ensemble des groupes candidats.

11. Le jury de la sélection est composé de membres organisateurs du festival Jalles House Rock et de professionnels du secteur musical (Association l'Estran, Mairie de Saint-Médard-en-Jalles, Iddac, Rock-school Barbey,...).

12. Toute candidature non conforme sera automatiquement disqualifiée (moins de 3 titres, pas de présentation, reprises, etc).

13. Les quatre groupes sélectionnés seront prévenus par mail à la fin des sélections. Ils devront confirmer leur participation dans les huit jours, sous peine d'être disqualifiés. Dans ce cas, c'est le groupe suivant qui sera retenu.

14. Les groupes devront, lors de leur confirmation, fournir un plan de scène et une fiche technique afin de faciliter les installations et changements de plateau.

La prestation

15. Les groupes sélectionnés produiront sur scène un set de 20 à 25 minutes. Le set présenté doit être exclusivement constitué de compositions originales.

16. L'ordre de passage des groupes se fera par tirage au sort.

La désignation du groupe gagnant

17. La sélection du groupe gagnant sera faite par le jury du tremplin, composé de membres de l'association l'Estran et de la Mairie de Saint-Médard-en-Jalles, des représentants des structures originelles des Scènes croisées (Iddac, Rock School Barbey, DRJSCS), de professionnels du secteur musical et de partenaires du festival.

18. Le jury évaluera la prestation scénique du groupe en attribuant une note sur 5 à chaque critère suivant : qualité musicale du groupe, originalité des compositions, présence scénique, impact sur le public.

19. Le groupe qui remportera le plus de voix (points) sera désigné vainqueur.

20. Les groupes s'engagent à ne pas contester les décisions du jury.

Le prix

21. Tous les participants :

- pourront bénéficier des ateliers proposés dans le cadre des Scènes croisées (son, vidéo, rencontre de professionnels...),

22. Le groupe vainqueur :

- sera programmé dans le cadre du festival Jalles House Rock 2017,

- sera sélectionné pour participer au concert final des tremplins des « Scènes croisées » qui se déroulera en septembre 2017 ; cette prestation sera précédé d'une journée de résidence à la Rock School Barbey.

Les conditions d'accueil

23. Il sera demandé aux groupes participants de se présenter au complet sur le lieu du tremplin à 16H00 au plus tard.

24. La restauration des participants sera assurée par les organisateurs le soir du tremplin.

25. Les frais de déplacements, ainsi que les frais éventuels de transport du matériel, sont à la charge exclusive des participants. De même, aucun défraiement ou compensation financière ne pourra être réclamé par les participants.

26. Le matériel suivant sera mis à disposition des musiciens participants lors de leur prestation :

- une batterie (1 grosse caisse, 3 toms, 1 pédale simple ainsi que 3 pieds perche et un pied de Charleston),
- des baffles.

27. Les organisateurs ne pourront être tenus responsables en cas de dégradations / pertes / vols du matériel des participants. L'assurance de leur matériel est à la charge des participants.

28. Les participants occasionnant des dégradations sur le matériel mis à disposition des groupes ou sur le lieu du concert seront tenus de rembourser intégralement le matériel endommagé ou sa remise en état. Par ailleurs, les organisateurs se réservent le droit d'exclure un participant du tremplin à tout moment s'ils estiment que son comportement pourrait leur porter préjudice.

29. Le groupe vainqueur et les participants des années passées du tremplin Jalles House Rock ne peuvent plus prétendre à participer aux éditions suivantes du tremplin.

30. En cas de nécessité, les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement.

L'équipe du festival Jalles HouseRock